



Les CAARUD en 2015 - Des inégalités dans l'offre de service de réduction des risques et des dommages

*Tendances n° 124, OFDT, 6 p.
Mars 2018*

Examen de la situation avant l'entrée en vigueur de la loi du 26 janvier 2016, qui entend renforcer l'accès à la prévention, aux soins et à la RdRD

Aucun territoire ne présente une situation optimale

L'analyse des rapports d'activité établie à la veille de l'entrée en vigueur de la loi de janvier 2016 permet de mesurer les grands enjeux auxquels sont confrontés les autorités sanitaires et les CAARUD de l'Hexagone. Certes, les problématiques auxquelles il s'agit de faire face varient selon les régions, mais il ressort de l'examen de ces documents qu'aucun territoire ne présente une situation optimale.

Des inégalités flagrantes et trop peu de RdRD

Dans certaines régions où les pratiques à risque sont particulièrement élevées, la dotation par habitant est parmi les plus faibles. Le budget annuel par usager peut varier du simple au double selon les régions. Par ailleurs, en l'absence de réajustement pour renforcer l'offre de RdRD, la vulnérabilité des usagers risque de s'aggraver. Il est à noter que 8 départements restent dépourvus de CAARUD, et que le dispositif actuel délivre parfois peu de seringues pour les usagers injecteurs.

Auteur : Cristina Díaz Gómez

 [Télécharger](#) le *Tendances* (fichier PDF, 665 Ko)